



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Enseignants vacataires

Question écrite n° 12211

#### Texte de la question

M Michel Destot attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur la situation des personnels enseignants vacataires de l'enseignement supérieur qui voient peu à peu toutes les possibilités d'intégrer l'éducation nationale disparaître. Il peut paraître regrettable qu'à une époque où celle-ci souffre de manque d'effectifs et recherche des personnes motivées, des vacataires dont les états de services sont reconnus, ne puissent bénéficier d'un accès facilité à l'éducation nationale. Il apparaît, de plus, que ces personnes qui ont la charge d'un nombre important d'heures d'enseignement, souvent depuis de longues années, ne semblent pas avoir été incluses dans le projet de revalorisation de la fonction enseignante. En conséquence il lui demande quelles mesures il compte prendre pour permettre la reconnaissance professionnelle des vacataires, ainsi que leur intégration, au cas où ils le souhaitent, dans l'éducation nationale.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Conformément au relevé de conclusions relatif à la « revalorisation de la fonction enseignante » signé le 16 mars 1989 avec les organisations syndicales, 100 emplois d'adjoint d'enseignement seront réservés pour l'intégration des vacataires à titre principal, réunissant les conditions fixées par l'article 78 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984. Cette mesure sera mise en œuvre en deux tranches correspondant aux années 1989 et 1990. De plus, des mesures sont envisagées à compter de la prochaine rentrée universitaire, pour permettre aux vacataires à titre principal titulaires d'un doctorat, d'accéder au corps des maîtres de conférences dans la limite d'un contingentement annuel. Par ailleurs, est actuellement à l'étude un projet d'intégration pour les enseignants vacataires non concernés par les dispositions législatives précitées.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Destot Michel](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12211

**Rubrique :** Enseignement supérieur : personnel

**Ministère interrogé :** éducation nationale, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** éducation nationale, jeunesse et sports

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 avril 1989, page 1864